INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage ADOUR AMONT

Bilan annuel

Janvier 2026

Mise en œuvre et révision du SAGE Adour amont
Bilan d'activité 2025

Action menée avec le concours financier de :

Institution Adour - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 HAUT-MAUCO - Tél : **05 58 46 18 70**
Mail : **secretariat@institution-adour.fr** - Site : **www.institution-adour.fr**
Siret : 254 002 264 00078

TABLE DES MATIERES

Les points marquants de l'année 2025 4
Priorités de travail définies en début d'année 4
Vie de la CLE 5
- Tenue des réunions et participations 5
- Renouvellement de la CLE 7

Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement du SAGE 8
- Les avis rendus 8
- L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire 10

Poursuite de la mise en œuvre du SAGE Adour amont 13
- Axe 1 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE 13
- Axe 2 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire 15
- Axe 3 : Assurer une cohérence interSAGE 17

Révision du SAGE Adour amont 18
- Déclaration d'intention 18
- Evaluation environnementale et analyse juridique 18
- Groupes de travail thématiques 19

Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année 20
Répartition du temps agent par mission en 2025 22
Les perspectives pour 2026 23
Annexe 1 - État des réunions tenues par la CLE, ses diverses instances et l'animation du SAGE en 2025 24
Annexe 2 – Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration 27

Les points marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par un ralentissement de l'activité liée aux dynamiques territoriales au printemps en raison du congé maternité des deux animatrices de la démarche. Pour autant, de nombreux avis ont été rendus par le Bureau de la CLE sur cette période et la CLE a validé la compatibilité au SAGE du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour, un programme d'actions structurant pour la déclinaison du volet quantitatif du SAGE sur la partie amont du territoire. Cette période a également été l'occasion d'accompagner la finalisation du renouvellement complet de la commission locale de l'eau dont l'échéance est arrivée à son terme fin juin. Depuis novembre 2025, la CLE dispose de nouveau d'une composition entérinée par arrêté préfectoral permettant la reprise de ses travaux.

En dehors de cette période, de nombreuses démarches d'accompagnement des acteurs locaux ont été préparées et deux événements interSAGE majeurs à l'initiative de la CLE Adour amont se sont tenus : une journée à destination des membres des CLE dédiée aux plans d'eau et la première journée du réseau des SPANC des SAGE du bassin de l'Adour.

En fin d'année, les travaux de révision du SAGE ont repris, laissant entrevoir une année 2026 riche pour l'avancement de la révision du SAGE Adour amont.

Priorités de travail définies en début d'année

Les priorités de travail définies par la CLE pour l'année 2025 étaient :

- l'accompagnement des porteurs de projet à la compatibilité au SAGE ;
- la poursuite de la révision du SAGE à travers la déclaration d'intention, le lancement du marché d'évaluation environnementale et de la concertation autour de la rédaction du PAGD et du règlement ;
- l'accompagnement des EPCI-FP dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et la production de supports facilitant les enjeux de la gestion de l'eau, les questions-clefs à traiter et les acteurs locaux par compétence ;
- la coordination des acteurs locaux par la réalisation de journées thématiques en interSAGE (journée sur les plans d'eau à destination des CLE, réseau des SPANC), l'accompagnement à des projets locaux contribuant à la mise en œuvre du SAGE (érosion des sols) et la compilation de connaissances dans des domaines spécifiques (dynamique de transfert des produits phytosanitaires) ;
- la poursuite des actions de communication en s'appuyant sur des dispositifs multi-partenariaux et la newsletter ;
- la préparation du renouvellement complet de la CLE, prévu à l'été 2025.

Vie de la CLE

L'ensemble des réunions tenues en 2025 se trouvent en annexe 1.

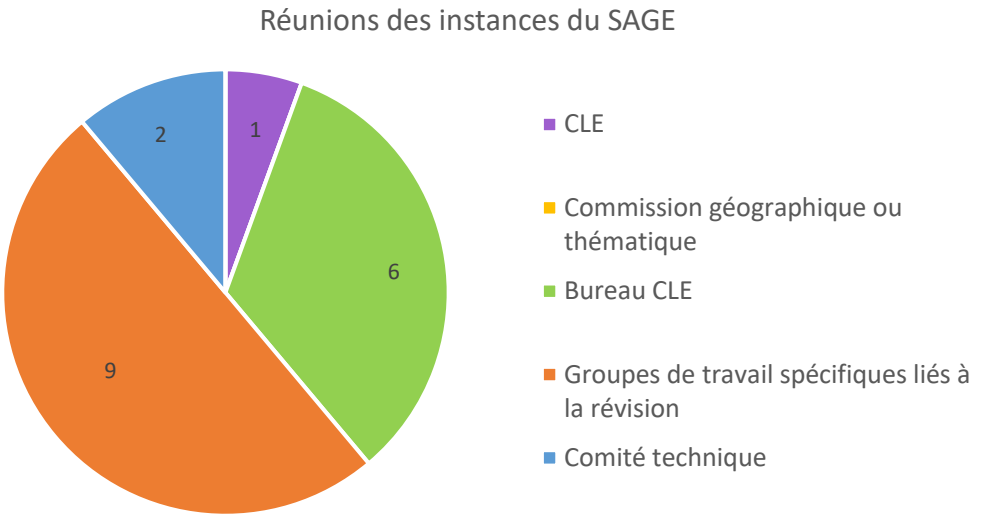

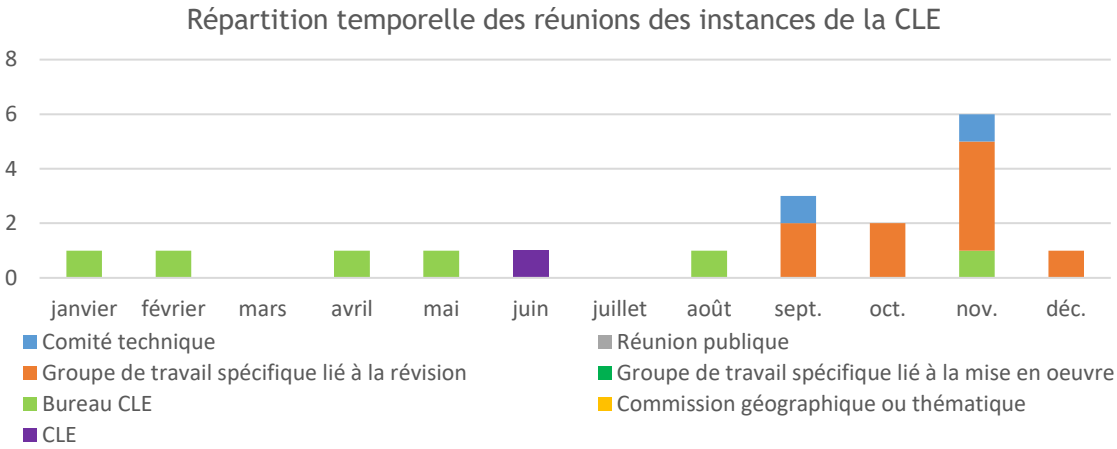

L'année 2025 a été marquée par une forte sollicitation du Bureau en début d'année en raison de nombreuses demandes d'avis et une reprise des travaux de révision du SAGE au second semestre 2026, avec le retour de congés maternité de l'animatrice en charge du pilotage de la révision.

➢ *Tenue des réunions et participations*

- ***La commission locale de l'eau***

La CLE s'est réunie une fois en 2025, en juin. La participation a été globalement très bonne par rapport à la moyenne des années précédentes. A noter que de fortes variations de participation entre les réunions d'une même année ont pu faire fortement chuter la moyenne annuelle, comme en 2024.

La CLE de juin 2025 était dédiée à la validation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) de l'Adour en amont d'Aire élaboré entre 2018 à 2024 en concertation entre les acteurs locaux. En amont de la CLE, l'assemblée générale du PTGE avait validé le PTGE fin mai 2025. Lors de cette instance, la CLE a émis un avis de compatibilité/conformité du PTGE au SAGE et un avis favorable pour la validation du PTGE de l'Adour en amont d'Aire et pour l'engagement de sa mise en œuvre dès 2025 avec 33 voix favorables et 1 opposition.

Analyse de la participation aux réunions de la CLE Adour amont depuis le début de la mise en œuvre

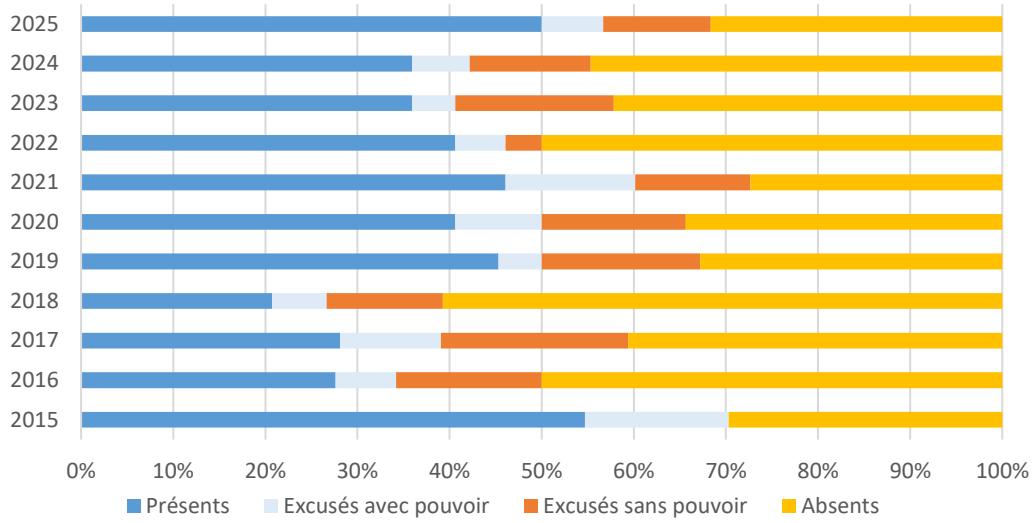

- ***Le Bureau de la CLE***

Le Bureau de la CLE du SAGE Adour amont s'est réuni six fois en 2025, afin d'émettre un avis sur une dizaine de projets pour lesquels la CLE était consultée, dont une séance en format inter-SAGE avec le Bureau de la CLE Midouze, entretenant ainsi les liens entre les instances du SAGE Adour amont et les CLE voisines.

Analyse de la participation aux Bureaux de la CLE Adour amont

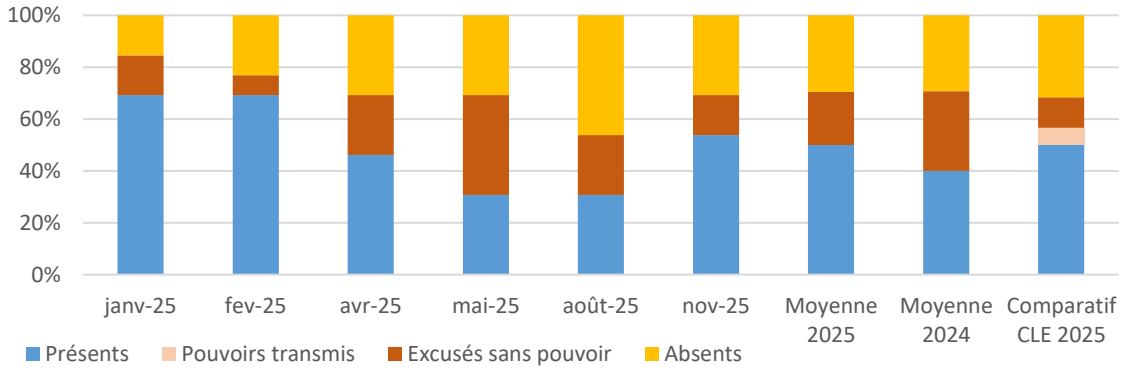

A noter que les réunions politiques entre les élus du bureau de la CLE, commencées en novembre 2024, se sont poursuivies afin d'assurer un meilleur accompagnement politique de proximité sur les dossiers qui concernent le SAGE. Outre les Bureaux et réunions d'élus référents des commissions géographiques, ce rendez-vous politique mensuel permet de renforcer le portage politique du SAGE et la relation entre la CLE et les dynamiques locales.

- ***La Commission inondation***

Aucune commission inondation n'a été organisée en 2025.

- ***Les commissions géographiques***

Aucune commission géographique n'a été organisée en 2025. Elles sont programmées pour début 2026.

Neuf groupes de travail thématiques visant leur préparation avec des acteurs spécialisés ont néanmoins été organisés en visioconférence au dernier trimestre 2025 afin de les préparer (cf. détail p.19).

➢ *Renouvellement de la CLE*

Conformément à l'article R.212-31 du code de l'environnement, la CLE est installée pour une durée de 6 ans et doit être renouvelée à cette échéance. Ainsi, initialement installée en septembre 2005 par le Préfet des Landes, puis renouvelée en 2012 et 2019, la composition de la CLE arrivera à échéance en juin 2025.

Après des discussions au sein du bureau de la CLE, une note a été envoyée en mars 2025 à l'ensemble des membres de la CLE pour informer du renouvellement de la CLE. D'après les propositions du bureau, des courriers ont été envoyé en mars 2025 aux EPCI par l'Institution Adour et en mai 2025 aux collèges 1, 2 et 3 par le Préfet des Landes. L'assiduité des représentants siégeant jusque là à la CLE a été pris en compte pour revoir la composition de la CLE.

L'arrêté de renouvellement complet de la CLE a été signé le 12 novembre 2025. Si l'effectif total est resté stable (64 membres), la répartition a évolué comme suit :

Collège	**Effectif dans l'arrêté de 2019**	**Effectif dans l'arrêté de 2025**	**Membres sortants**	**Membres entrants**
1- collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux	33 membres (51 %)	35 membres (54 %)	communes (4)	-5 EPCI-FP (Astarac Arros en Gascogne, Terres de Chalosse, Mont-de-Marsan Agglomération, Pays de Trie et du Magnoac, Pays Morcenais) -Trigone (syndicat d'eau potable)
2- usages, acteurs socio-économiques et associations	19 membres (30 %)	19 membres (30 %)	-France-Hydroélectricité (1 siège restant pour l'hydroélectricité) -Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement -Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine	-ACLC 65 (association de consommateurs) -Domaine skiable de France -Prunier Manufacture (pisciculture de Riscle)
3- services de l'Etat et ses établissements publics	12 membres (19 %)	10 membres (16 %)	-Fusion des sièges entre Préfectures, DDT et DDETSPPL	

La composition complète de la commission locale de l'eau est disponible sur la page https://www.institution-adour.fr/sage-adour-amont/cle.html

Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement du SAGE

La CLE a notamment pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE Adour amont. Ces avis sont donnés sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE.
La liste des dossiers nécessitant un avis de la CLE figure en annexe IV de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE.
Les délais impartis pour émettre un avis sont plus ou moins courts selon le type de dossier (entre 15 jours et 4 mois). Ainsi pour faciliter la procédure, la CLE a donné mandat à son Bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie.

La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau. En 2025, 111 dossiers de déclaration de travaux sur le territoire du SAGE Adour amont ont ainsi été reçu. A noter qu'aucun ne concernait le département des Pyrénées-Atlantiques.

Evolution des dossiers reçus lors de la mise en œuvre du SAGE Adour amont

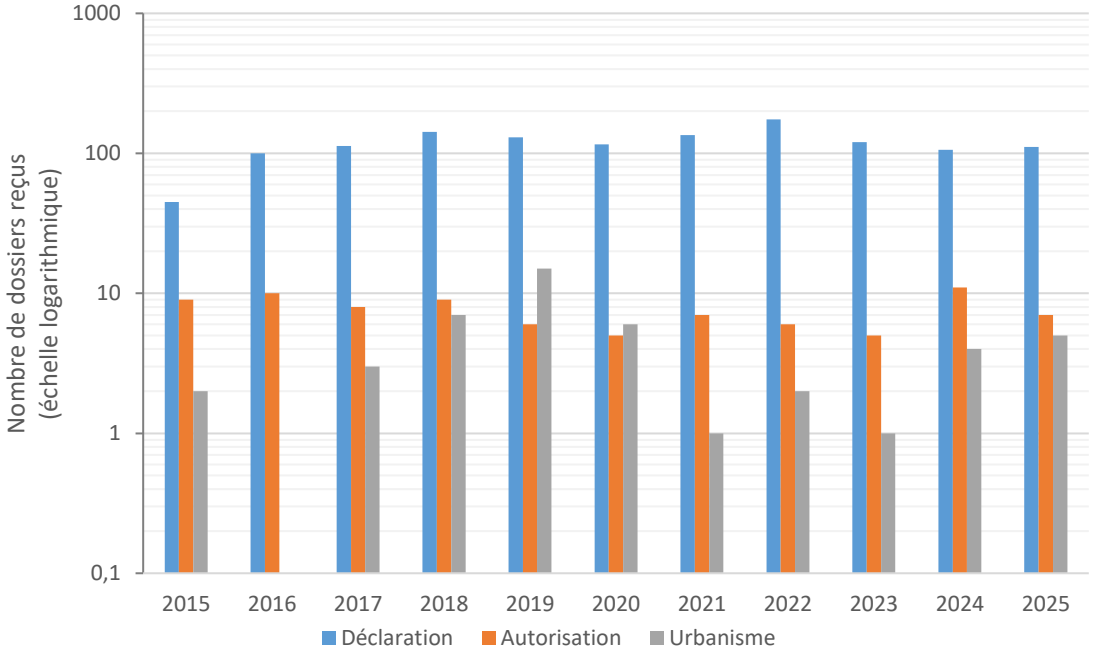

L'année 2025 a été marquée par une hausse des sollicitations, notamment en urbanisme, même si celle-ci reste inférieure au niveau de 2018-2019. Cette tendance devrait se poursuivre avec les échéances fixées par la loi Climat et résilience qui fixe une date butoir de révision des documents d'urbanisme à février 2027 pour intégrer les nouvelles obligations réglementaires.

➢ *Les avis rendus*

- ***Rappel du fonctionnement des avis***

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :

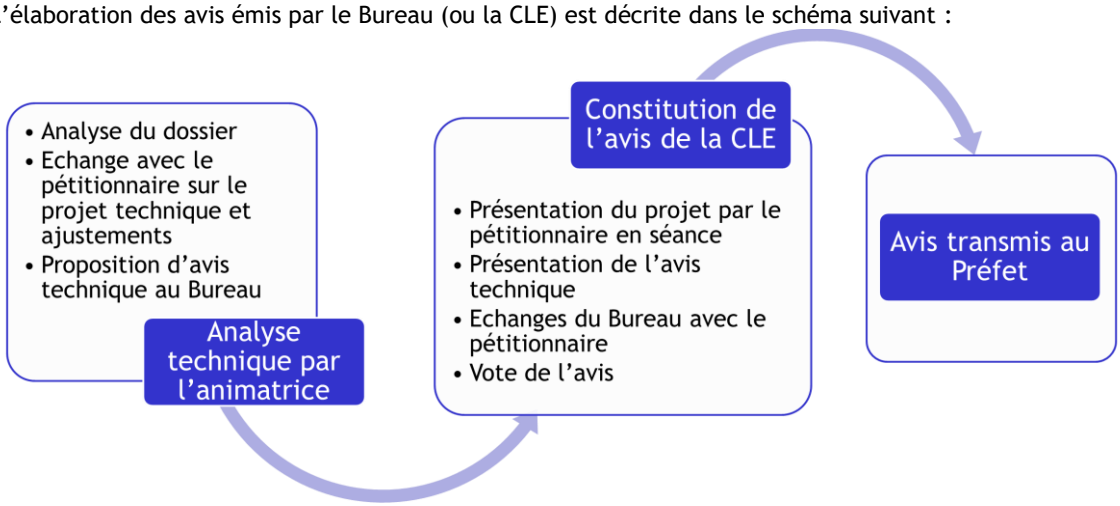

Les avis sur les pré-dossiers (ou préavis) transmis se limitent à la première étape du processus (analyse technique du dossier reçu par l'animatrice du SAGE) et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond). Les risques de réserves ou de non-compatibilité au SAGE sont identifiés.
Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation, pré-dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour des travaux en cours d'eau…).

- ***Les avis rendus par la CLE ou son Bureau***

Depuis 2015, la CLE Adour amont a émis 135 avis dans le cadre de sollicitations officielles, soit une moyenne de 12 avis par an.
En 2025, la CLE a émis un avis sur 12 dossiers, dont 5 projets d'autorisation environnementale, 5 documents d'urbanisme ou modifications de documents d'urbanisme et 2 avis sur des démarches menées dans le domaine de l'eau (périmètre du SAGE Eaux souterraines de Gascogne et validation du PTGE Adour amont). Certains dossiers ont fait l'objet de plusieurs demandes d'avis successives suite à des compléments apportés par les porteurs de projet, illustrant la prise en compte des avis de la CLE par les services instructeurs et les porteurs de projet.

Types d'avis rendus par la CLE Adour amont

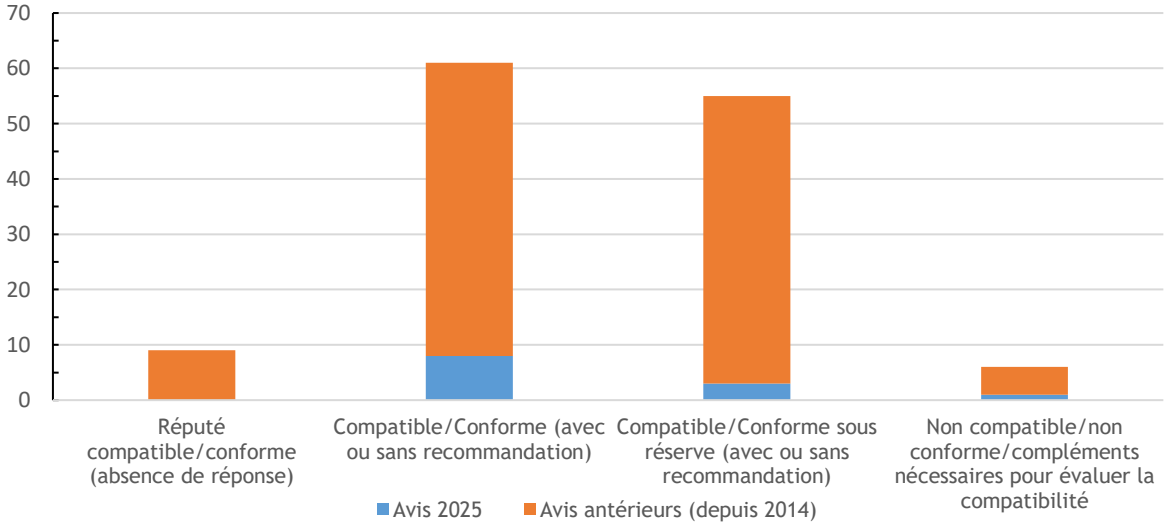

Liste des dossiers en annexe 2.

➢ *L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire*

Depuis 2015, l'animatrice du SAGE Adour amont se tient disponible pour accompagner les porteurs de projets et de documents d'urbanisme avant même le dépôt officiel, afin de désamorcer d'éventuels risques de non-compatibilité. Toutefois, un véritable tournant s'est fait ressentir en 2018 avec une prise en compte accrue des avis de la CLE par les services de l'Etat ayant engendré des nécessités de compléments ou d'ajustement des projets et ayant eu pour conséquence de sensibiliser les porteurs de projet à l'importance d'intégrer le SAGE. C'est cette combinaison entre suivis post-avis et développement des moyens mis sur l'accompagnement des porteurs de projet qui se fait aujourd'hui ressentir.

- ***Accompagnement des porteurs de projet IOTA et ICPE en amont des dépôts***

Les services de l'Etat et les porteurs de projet peuvent solliciter la cellule d'animation du SAGE pour vérifier ou désamorcer l'éventualité d'une non-compatibilité d'un projet avec le SAGE en amont du dépôt officiel d'un projet ou lors de l'instruction de dossiers de déclaration non soumis à l'avis de la CLE.
L'animatrice du SAGE soulève alors les points à étudier, à clarifier ou les compléments nécessaires pour assurer la compatibilité au SAGE Adour amont. Toutefois, il s'agit d'un appui technique basé sur les documents constitutifs du SAGE et les réserves et recommandations fréquemment émises par la CLE ; cet accompagnement ne vaut pas avis de la CLE.

En 2025, la cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour l'accompagnement à la compatibilité au SAGE de 12 projets, dont 5 à l'initiative des services de l'Etat et 6 à l'initiative du porteur de projet (généralement suite à des discussions préalables avec les services de l'Etat sur des risques de non-compatibilité au SAGE ou de vigilance sur la conformité au règlement). Les projets à l'initiative des services de l'Etat concernent soit des sollicitations en amont des dépôts officiels, soit des demandes d'appui à la lecture du SAGE lors de l'instruction de dossiers, notamment de dossiers soumis à déclaration loi sur l'eau. A l'inverse, les sollicitations directes de porteurs de projet sont liées à des projets soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau. Ces sollicitations peuvent être issues d'alertes émises par les services de l'Etat lors des phases de cadrage en amont des dépôts de dossiers. Il arrive très ponctuellement que des parties prenantes à un projet, également partenaires du SAGE, sollicitent un regard technique.

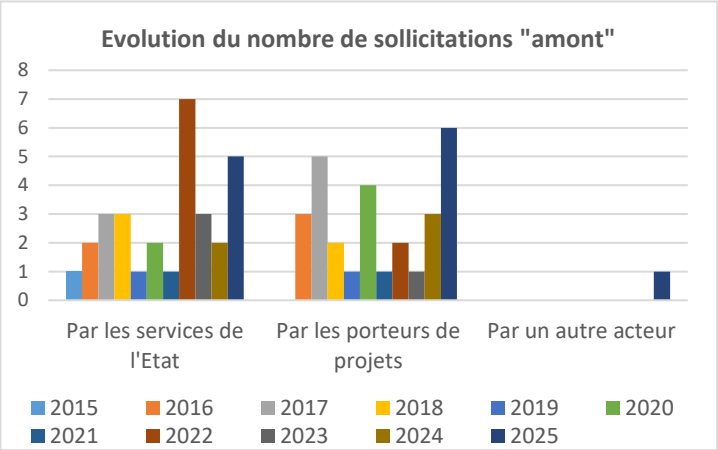

Comme en 2022, l'équipe d'animation du SAGE a été fortement mobilisée par les sollicitations spontanées d'accompagnement à la compatibilité au SAGE. Concernant les sollicitations des porteurs de projet, celles-ci sont notamment issues de bureaux d'études ayant déjà travaillé sur le territoire et ayant accompagné des projets soumis à autorisation environnementale et ainsi identifié le rôle stratégique de la CLE et l'importance d'anticiper les risques de non-compatibilité au SAGE des projets. Par ailleurs, l'accompagnement préalable à la compatibilité au SAGE pour des dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau est principalement liée à des agents de l'Etat en poste depuis assez peu de temps et cherchant à s'assurer de la bonne lecture des règles du SAGE.

Liste des projets pour lesquels un accompagnement à la compatibilité au SAGE a été sollicité en 2025 à la demande des services de l'Etat, soit pour un dossier soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, soit lors d'une phase amont au dépôt officiel du dossier :

- projet de lotissement à Barbazan-Debat (65), sur sollicitation de l'État pour une déclaration ;
- projet de zone d'activité économique à St-Paul-les-Dax (40), sur sollicitation de l'État pour une déclaration ;
- des travaux concernant la réfection d'un pont à Téthieu (40), sur sollicitation de l'État pour une déclaration ;
- projet de centre aquatique à Aire sur l'Adour (40), sur sollicitation de l'Etat pour une déclaration ;
- projet d'EHPAD dans les Landes, sur sollicitation de l'Etat pour une déclaration ;

Liste des projets pour lesquels un accompagnement à la compatibilité au SAGE a été sollicité en 2025 à la demande du porteur de projet :

- projet de régénération de la voie ferrée Laluque – Tartas (40), sur sollicitation du porteur de projet après une première analyse technique d'un dossier de déclaration réalisée en 2022 ;
- deux projets photovoltaïques à Saint-Geours d'Auribat et à Larrivière Saint-Savin, sur sollicitation des porteurs de projet ;
- projet de géothermie en nappe alluviale dans les Hautes-Pyrénées, sur sollicitation du porteur de projet, pour une première vigilance sur les enjeux locaux ;
- projet de déviation routière à Grenade-sur-l'Adour, sur sollicitation du porteur de projet ;
- projet photovoltaïque flottant (64), sur sollicitation du porteur de projet.

Liste des projets pour lesquels un accompagnement a été sollicité en 2025 par un autre acteur :

- demande de vérification de compatibilité d'évolution d'un système de gestion des eaux pluviales de lotissement par rapport à l'OAP du document d'urbanisme, sur sollicitation de la commune concernée (Préchacq-les-Bains) ;

- ***Accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme avant leur arrêt***

En 2025, la cellule d'animation du SAGE a **accompagné l'élaboration ou la révision de 15 documents d'urbanisme** du territoire sous des formes variables : transmission de données, échanges techniques, participation aux ateliers ou aux réunions des personnes publiques associées ou encore formalisation de retours (écrits ou oraux) sur les documents de travail et préparation des avis lors de l'arrêt des documents. La cellule d'animation du SAGE est désormais bien associée dans les phases amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et entretient des liens rapprochés tant avec les collectivités qu'avec les services de l'Etat afin d'assurer une cohérence des avis et une veille dynamique sur le territoire.

Evolution de l'accompagnement des documents d'urbanisme au SAGE

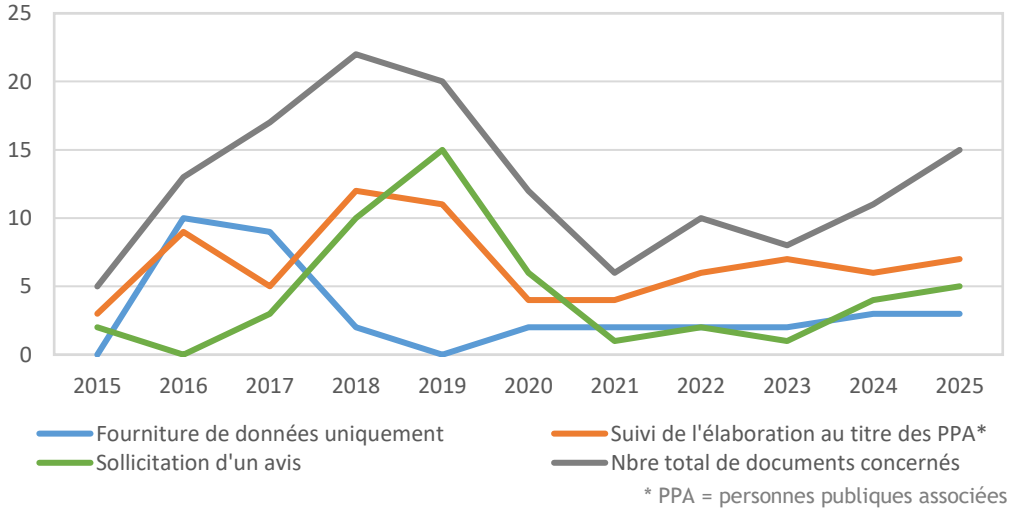

Récapitulatif des documents d'urbanisme suivis en 2025

Echanges de données pour la prise en compte du SAGE	Suivi et accompagnement à l'élaboration	Avis au titre des personnes publiques associées
SCoT Pays du Val d'Adour PLUi Astarac Arros en Gascogne PLUi Pays de Morlaàs Coteaux du Vic Bilh PLUi Plateau de Lannemezan PLUi Haute-Bigorre PLUi Vallées d'Aure et du Louron	SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées SCoT du Grand Pau SCoT Pays du Val Adour SCoT Côte Landes Nature PLUi Pays de Morlaàs Coteaux du Vic Bilh PLUi Astarac Arros en Gascogne PLUi Luys en Béarn secteur ouest	PLUi Chalosse-Tursan PLUi Bastides et Vallons du Gers PLU de Bordères (modification) Carte communale de Saint-Griède Carte communale de Saint-Martin d'Armagnac

La fourniture de données produites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE reste la clé d'entrée principale pour accompagner les collectivités à la compatibilité de leurs documents d'urbanisme au SAGE, en amont de l'arrêt des documents.

Sur les documents suivis depuis 2015, on note une meilleure prise en compte du risque inondations, des problématiques pluviales et du changement climatique, même s'il reste une marge de manœuvre pour améliorer l'adaptation et la résilience du territoire, en particulier dans le contexte du changement climatique. Toutefois, les documents d'urbanisme restent encore très inégaux de la prise en compte de l'ensemble des thématiques du SAGE Adour amont, certains mettant davantage l'accent sur l'infiltration des eaux pluviales au détriment de l'évitement des zones humides par exemple, ou inversement.

Le SAGE étant en révision, le regard de l'équipe d'animation et du Bureau de la CLE sur les documents d'urbanisme en élaboration permet également de tenir compte des pratiques actuelles en urbanisme, et de leur disparité, pour proposer une déclinaison de la stratégie du SAGE révisé en dispositions réalistes et accessibles à toutes les collectivités.

- ***Accompagnement post-avis***

Les porteurs de projet et services de l'Etat continuent de demander régulièrement, après l'émission d'un avis par la CLE, **que les compléments apportés par leurs bureaux d'étude soient relus par la cellule d'animation du SAGE pour s'assurer qu'ils répondent bien aux attentes de la CLE** avant l'intégration de ces compléments au dossier d'enquête publique.

C'est ainsi **le cas pour les dossiers de Danone et de la RN21** pour lesquels les réponses à l'avis émis par la CLE ont été transmis en vue d'être validés ou complétées le cas échéant. Par ailleurs, l'Etat a également sollicité un regard de l'équipe d'animation pour la mise en conformité réglementaire des **captages d'eau potable de Campan**, pour laquelle un avis avait été émis par la CLE en juillet 2019 et avait souligné des incertitudes sur la présence de zones humides sur l'un des captages au regard de l'avis de l'hydrogéologue agréé. La CLE a également été associée à une réunion sur le **PLU de Bordères** pour lequel elle avait émis un avis.

Par ailleurs, **l'Etat fournit fréquemment les arrêtés d'autorisation des projets pour lesquels la CLE avait été sollicitée pour avis**, permettant d'identifier partiellement la prise en compte de l'avis rendu. Ainsi, pour un avis rendu par la CLE en 2023 sur **l'extension de la zone Pyrenia**, dans le secteur de l'aéroport de Tarbes, l'arrêté d'autorisation publié en avril 2025 a été transmis à la CLE. Dans ce cas précis, la CLE avait émis des réserves sur la gestion des plantes exotiques envahissantes, l'identification des zones humides sur critères pédologique et avait souligné l'absence d'une analyse fine sur les possibilités de gestion des effluents. Dans l'arrêté d'autorisation, des préconisations sur la gestion des plantes exotiques envahissantes apparaissent, à savoir se rapprocher du conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées pour finaliser les mesures de prévention et de gestion de ces espèces (article 6a de l'arrêté). **Le délai entre les avis rendus et les arrêtés étant parfois longs, cela limite la visibilité pour la CLE de la prise en compte de ses avis.**

Enfin, **des sollicitations émergent de la part d'associations citoyennes locales opposées à des projets qui souhaitent prendre connaissance des avis émis par la CLE** sur des dossiers soumis à autorisation environnementale. Ainsi, à l'été 2025, l'équipe d'animation du SAGE a été contactée au sujet du dossier de la RN21.

Poursuite de la mise en œuvre du SAGE Adour amont

En 2025, la mise en œuvre du SAGE Adour amont par l'équipe d'animation du SAGE s'est centrée autour :

- du déploiement du plan de communication du SAGE, et notamment le montage d'une journée sur les plans d'eau à destination des membres de la CLE & des partenaires, ou encore de l'envoi d'une newsletter présentant le bilan de la gestion de l'étiage à la fin de l'été,
- de l'accompagnement à la finalisation du programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour,
- et plus largement, du suivi, de l'accompagnement et de la coordination des acteurs locaux et partenaires, matérialisés notamment par une matinée de mise en réseau de l'ensemble des SPANC situés sur les périmètres des 3 SAGE (Adour amont, Midouze et Adour aval).

Une cohérence interSAGE a été recherchée dès lors que cela était possible.

➢ *Axe 1 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE*

- ***Sécuriser l'alimentation en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif [disposition 1]***

En 2025, deux démarches ont principalement été accompagnées par l'équipe d'animation du SAGE : d'une part une démarche initiée par la communauté de communes Adour Madiran et d'autre part une démarche initié par les syndicats producteurs d'eau potable gersois.

La communauté de communes Adour Madiran a initié une étude de gouvernance en 2023, dans l'optique d'exercer les compétences eau potable et assainissement de manière obligatoire au 1er janvier 2026. Si ce transfert n'est désormais plus obligatoire, le Président de l'EPCI-FP souhaite poursuivre son engagement sur cette thématique et envisage de nouvelles perspectives. Pour donner suite à cette étude de gouvernance, il imagine notamment la création d'une cellule d'assistance aux collectivités avec l'emploi, par la communauté de communes Adour Madiran, d'un animateur capable de gérer le patrimoine de ces collectivités très rurales qui ne disposent pas de capacités techniques et financières suffisantes. L'enjeu de préservation des captages sur la plaine alluviale de l'Adour étant par ailleurs une priorité portée par le Préfet 65 dans le cadre d'une stratégie « captages dégradés », mais aussi une thématique qui intéresse l'agence de l'eau Adour Garonne, cette dernière est disposée à construire et signer un contrat « Eau & Climat » avec la communauté de communes Adour Madiran. **L'équipe d'animation du SAGE Adour amont accompagne ainsi l'EPCI-FP dans cette démarche et participe notamment à la rédaction du contrat « Eau & Climat »** en apportant des éléments cartographiques et rédactionnels témoignant de l'intérêt de ce projet pour le territoire de la communauté de communes Adour Madiran, mais aussi, à une échelle plus large, dans le cadre du SAGE Adour amont.

Le syndicat Trigone, en charge, entre autres, des compétences eau potable et assainissement s'investit lui aussi sur le sujet de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. En partenariat avec d'autres syndicats gersois, il lance depuis la fin de l'année 2025 une étude sur 22 aires d'alimentation de captage. L'objectif de la démarche est, dans un premier temps, de délimiter des aires d'alimentation de captage (AAC) en définissant plus précisément des zones plus sensibles aux problèmes de qualité de l'eau au sein même de ces AAC. Dans un second temps, il s'agira de coconstruire un programme d'actions et de le mettre en œuvre avec les acteurs concernés afin de limiter les pollutions dans ces AAC, en fonction d'un ordre de priorités défini par l'étude. Une première réunion (COPIL + COTECH) de présentation du projet, de ses objectifs et de son calendrier a eu lieu le 19 décembre dernier avec les deux bureaux d'études en charge du dossier. Une animatrice du SAGE ainsi que le Président de la CLE ont assisté à cette réunion et s'intéressent particulièrement à cette démarche ambitieuse en termes de nombre d'AAC prises en compte et, par extension, de nombre d'acteurs impliqués dans le projet. **L'équipe d'animation a été sollicitée pour mettre à disposition un ensemble de données susceptibles de servir au diagnostic de territoire de cette étude et entend bien poursuivre son accompagnement du syndicat, mais aussi valoriser ce projet auprès des autres territoires du périmètre de l'Adour amont.**

- ***Lutter contre l'érosion diffuse et ses effets [disposition 3]***

La lutte contre l'érosion des sols est un enjeu majeur du SAGE Adour amont. L'étude de définition des zones sensibles à l'érosion diffuse avait mis en exergue une bonne structuration des acteurs dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques mais un manque de coordination à l'échelle landaise. L'équipe d'animation a donc entrepris d'initier et d'accompagner plus particulièrement cette partie du territoire où elle peut apporter le plus de plus-value.

Ainsi, dans le cadre de l'animation du **PAPI de l'agglomération dacquoise** et plus particulièrement de la mise en œuvre des actions prévues dans l'axe 6 « gestion des écoulements », une animatrice du SAGE Adour amont a été sollicitée pour **accompagner le territoire dans la mise en place de techniques d'hydraulique douce** adaptées localement. Une première réunion de mise en réseau des acteurs concernés par le projet et potentiellement intéressés par les problématiques de **ruissellement et d'érosion des sols** a eu lieu le 20 novembre 2025. Il s'agissait de présenter les possibilités d'actions aux acteurs et de définir ensemble la stratégie jugée la plus pertinente pour le territoire. L'équipe d'animation du SAGE continuera de suivre cette démarche et se tient à disposition des acteurs du projet pour partager des retours d'expériences d'autres territoires, pour les accompagner dans leurs réflexions ainsi que concrétiser les actions envisagées.

Par ailleurs, lors de la validation des documents finaux constituant le **plan climat air énergie territorial** (PCAET) de la **communauté de communes Chalosse Tursan** en 2024, la cellule d'animation du SAGE Adour amont avait été identifiée comme **pilote de l'action 16** visant à « renforcer les trames vertes et bleues au profit de la transition écologique ». Concrètement, cette mission consiste à animer annuellement un groupe de travail permettant **d'identifier les secteurs clés, de prioriser des interventions coordonnées entre les partenaires, d'échanger sur les bonnes pratiques qui permettent de lutter contre l'érosion, de garantir la pérennité des actions menées et de participer à la transition énergétique (gestion durable des haies).** La première réunion est en cours de préparation et se tiendra dès la fin du mois de janvier 2026. L'ensemble des acteurs potentiellement concernés par ce sujet ont été identifiés puis contactés afin d'être réunis prochainement. Cette action se poursuivra chaque année jusqu'à la révision du PCAET en 2030 et perdura potentiellement dans le cadre du prochain PCAET.

- ***Réduire l'impact des rejets d'assainissement non collectif [disposition 6]***

En 2025, une matinée de **rencontre des SPANC** présents sur l'ensemble des SAGE a été organisée pour donner suite à l'étude sur l'assainissement non collectif menée en 2021. Cette demi-journée a réuni 19 participants (comprenant des agents mais aussi des élus), soit 14 SPANC sur les 27 compris dans les périmètres des SAGE. Cet évènement visait à **renforcer les liens entre SPANC**, à faire bénéficier les techniciens et les élus des retours d'expériences d'autres territoires et à **réfléchir collectivement à des leviers d'actions pour améliorer les taux de conformité des installations d'assainissement non collectif**. Cette action de mise en réseau se poursuivra sur les prochaines années et de nouvelles réunions permettront d'approfondir certaines problématiques caractéristiques des SPANC afin d'assurer l'accompagnement de ces services.

Photos prises lors de la réunion de lancement du réseau des SPANC des SAGE du bassin de l'Adour

La démarche, portée en interSAGE, émane d'une initiative de la CLE Adour amont. Au cours de cette matinée, différents leviers d'action ont pu être identifiés lors de l'atelier organisé par l'équipe d'animation, dont les principales thématiques sont les suivantes :

- la mise en place de pénalités ;
- les actions de communication/sensibilisation auprès des élus, des notaires, mais aussi du grand public ;
- la mise en œuvre d'une réglementation applicable et adaptée au territoire ;
- les mesures permettant de réduire les coûts des installations d'assainissement non collectif
- l'amélioration des techniques / services (accompagnement au développement de la réutilisation des eaux à l'échelle individuelle ; expérimentation de nouvelles techniques, de nouveaux fonctionnements par les SPANC)
- l'inscription d'une somme d'argent bloquée, réservée à la réhabilitation d'une installation d'ANC, lors d'une vente dans l'acte notarié pour l'acquéreur ;
- le développement de dispositifs d'aides et de subventions.

Les trois leviers retenus collectivement pour la phase d'approfondissement de l'atelier ont été la mise en place des pénalités, les actions de communication / sensibilisation ainsi que le blocage d'une somme d'argent réservée à la réhabilitation dans l'acte notarié lors d'une vente. Si les autres sujets n'ont pas été retenus pour la dernière étape de l'atelier, les animateurs des SAGE n'excluent pas la possibilité de revenir dessus selon la volonté des acteurs. **Cette dynamique nécessite d'être poursuivie ces prochaines années afin de développer la mise en œuvre des différents axes de travail évoqués lors de l'atelier.**

- ***Retrouver un équilibre quantitatif durable [objectif quantitatif]***

Depuis 2015, la CLE s'implique dans la construction et l'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour. Elle a notamment acté son périmètre puis validé le diagnostic de la démarche. Le Bureau de la CLE a participé à de nombreuses réunions aux côtés des financeurs pour veiller à la compatibilité de la démarche et du plan d'action avec le SAGE, mais aussi à sa complémentarité avec le document de planification en révision.

En 2025, la CLE a validé la compatibilité du projet au SAGE Adour amont et approuvé le lancement de la phase de mise en œuvre du projet de territoire pour la gestion de l'eau en amont d'Aire-sur-l'Adour. Cette démarche de type programme d'actions volontaire permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du volet quantitatif du SAGE sur une partie du territoire.

Par ailleurs, la CLE est identifiée comme un acteur essentiel à impliquer dans les démarches de réévaluation des volumes prélevables et de la méthode de calcul des débits objectifs d'étiage. L'équipe d'animation et le Président de la CLE ont d'ailleurs participé à de premières réunions informatives.

➢ *Axe 2 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire*

La communication réalisée sur le SAGE Adour amont en 2025 tient compte du plan de communication établi en 2022 et des attentes exprimées lors du Bureau élargi de début d'année ou au fil de l'année par la commission locale de l'eau. Lorsque cela était possible, une démarche inter-SAGE a été menée.

Rappel des grands axes du plan de communication

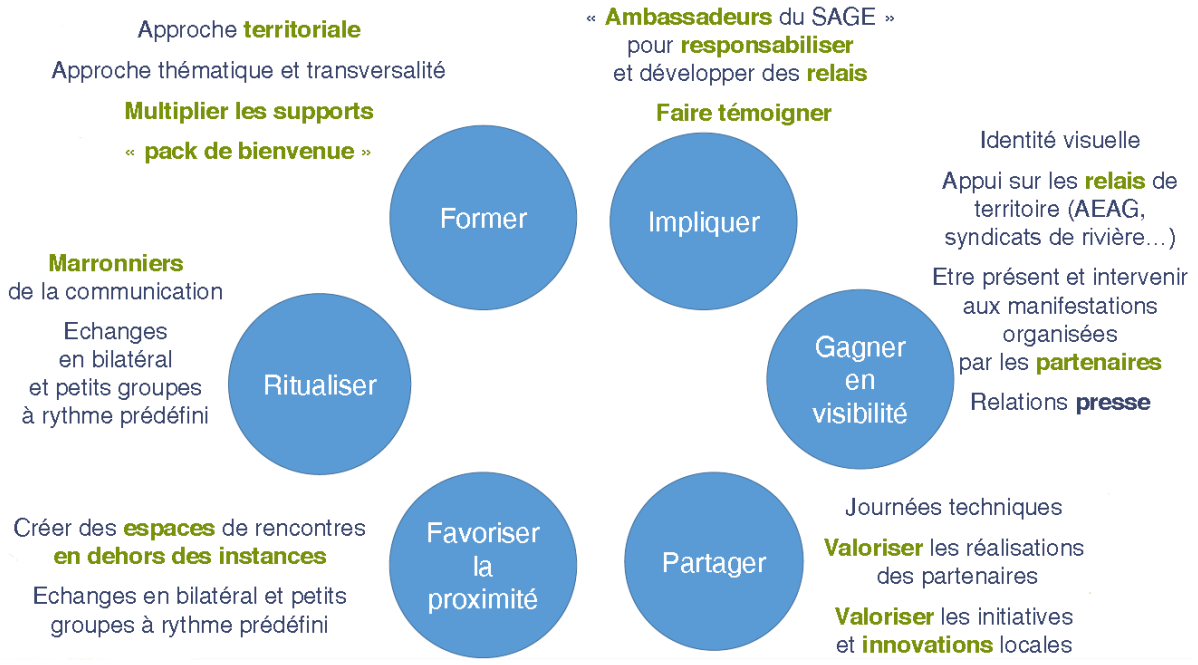

- ***Former et impliquer les membres de la CLE***

Afin de répondre aux axes « former » et « impliquer » du plan de communication, des modules de formation à destination des (nouveaux) membres des CLE est en cours de préparation en interSAGE, à l'occasion des élections municipales. Il s'agit de courtes vidéos qui seront mises à disposition chaque semaine à partir du mois d'avril pour faciliter l'intégration des élus, usagers et représentants de l'Etat au sein de la CLE.
Trois axes sont prévus :
-le premier, général, sera dédié à la politique de l'eau, aux acteurs du domaine et aux outils de gestion de l'eau, afin de faciliter l'intégration des membres peu initiés à ce domaine ;
-le second sera dédié au rôle du SAGE et des membres de la CLE ;
-le dernier sera plus thématique afin de faciliter l'appréhension des spécificités territoriales et de chaque axe des SAGE, afin de donner des repères et des clefs, et ainsi permettre à chacun de gagner en aisance sur des sujets qui peuvent initialement apparaître trop techniques ou austères.

En 2025, les équipes animatrices des SAGE ont donc amorcé la **préparation des modules de formation** afin de garantir leur adaptation aux spécificités locales et un format court, facile à appréhender.

Une journée de clôture de formation sera organisée à l'automne 2026 afin de créer du lien entre les membres des CLE et leur permettre d'échanger sur des questionnements qu'ils pourraient avoir.

- ***Sensibiliser et ritualiser la communication***

Une newsletter présentant l'état quantitatif de la ressource en eau dans le bassin de l'Adour amont à l'approche de la fin de l'été 2025 a été publiée en septembre. Toutefois, **la publication des newsletters et de manière plus générale, les actions de communication autour du SAGE Adour amont doivent encore être développées et adopter un rythme plus régulier pour gagner en efficacité.**

- ***Partager autour de journées thématiques : la journée « plans d'eau »***

Dans le cadre de la révision du SAGE, les membres de la commission locale de l'eau ont souhaité **mettre en commun leurs connaissances du fonctionnement et des impacts cumulés des plans d'eau** afin de monter en compétences pour établir une stratégie sur les modes de stockage du bassin à privilégier (si besoin) et revoir la règle du SAGE cadrant les plans d'eau. Le SAGE Adour amont partageant des enjeux similaires avec le SAGE Midouze également en révision, et les membres de la CLE Adour aval étant également susceptibles d'être intéressés par ce sujet, la journée était prévue en inter-CLE. Initialement prévue le 20 novembre 2024, la tenue de cette journée a été reportée au mardi 4 février 2025.

Photos prises lors de la journée plans d'eau de 2025

Dans ce cadre, des intervenants locaux (DDTM 40, DDT 32, Département des Landes, Vivadour, le maire d'une commune où est situé un plan d'eau, un agriculteur propriétaire de plan d'eau) et des intervenants spécialisés extérieurs (une ingénieure d'étude au CNRS, le syndicat mixte du Tarn aval) ont été sollicités pour contribuer à l'animation de cette journée en partageant leurs connaissances et besoins sur ces sujets.

Une synthèse de la journée et des vidéos pour l'ensemble des présentations sont à retrouver sur le lien suivant : https://www.institution-adour.fr/sage-adour-amont/actus/632.html

- ***Sensibiliser et former : une action à destination des acteurs du bassin***

Outre la sensibilisation des porteurs de projets sur le contenu du SAGE effectuées à l'occasion de rencontres bilatérales et d'échanges lors de la préparation des avis de la CLE, des actions de communication et de sensibilisation sont menées en partenariat avec d'autres acteurs locaux en vue d'améliorer les pratiques de chacun.

Dans le même esprit, comme tous les ans, le **centre de formation professionnelle pour adultes de Vic-en-Bigorre** a sollicité l'animatrice du SAGE pour effectuer une présentation du SAGE, en ciblant le **lien entre le rôle des techniciens de rivière formés et l'animateur SAGE**, ainsi qu'une présentation des conséquences et leviers d'adaptation au **changement climatique** sur le bassin de l'Adour et la neutralité de la concertation et de l'animation territoriale que pourront mobiliser ces futurs professionnels dans le cadre de leurs missions. Une **douzaine d'étudiants**, futurs techniciens rivière, ont ainsi été formés.

- ***Sensibiliser et gagner en visibilité – zoom sur les interventions à destination du grand public***

Aucune intervention grand public n'a été réalisée en 2025.

➢ *Axe 3 : Assurer une cohérence interSAGE*

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont en révision (Adour amont et Midouze). Par ailleurs, un SAGE dédié aux eaux souterraines de Gascogne est en émergence. Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins ainsi qu'entre la surface et les eaux souterraines, une cohérence interSAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, etc.), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE. Ainsi, en 2025, la rencontre des SPANC a été organisée à l'échelle des SAGE de surface du bassin de l'Adour.

Par ailleurs, une connexion hydrologique existant entre le SAGE voisin en début d'élaboration (Neste & Rivières de Gascogne) et le SAGE Adour amont, par l'alimentation du Bouès par le canal de la Neste, la cellule d'animation du SAGE Adour amont est en lien étroit avec l'animatrice du SAGE Neste & Rivières de Gascogne, afin de garantir une cohérence entre les deux territoires, d'autant que le calendrier de révision du SAGE Adour amont et le calendrier d'élaboration du SAGE Neste & rivières de Gascogne ont des échéances proches. L'animatrice du SAGE Adour amont intervient en tant « qu'expert » au sein des instances du SAGE Neste & rivières de Gascogne.

Des temps d'échanges politiques et techniques sont également proposés depuis 2024 entre les instances du SAGE Eaux souterraines de Gascogne et celles des SAGE de surface intersectés, dont le SAGE Adour amont.

Enfin, des réflexions plus globales sont menées à l'échelle d'Adour-Garonne pour partager les travaux et réflexions pilotes entre territoires et à l'échelle nationale au travers un réseau des Présidents de CLE qui contribuent aux évolutions règlementaires.

Révision du SAGE Adour amont

La révision du SAGE a été actée fin 2021. Les objectifs de 2025 pour la révision du SAGE étaient les suivants :

- suivre et réaliser un bilan sur la consultation de la déclaration d'intention et adapter la concertation si besoin,
- élaborer le cahier des charges de l'évaluation environnementale et lancer l'étude,
- amorcer la concertation autour de la rédaction du PAGD et du règlement en ciblant prioritairement les futures règles et dispositions de mise en compatibilité sous un angle thématique et en s'inspirant des retours d'expérience d'autres SAGE.

Rappel du calendrier prévisionnel de révision du SAGE défini en 2022

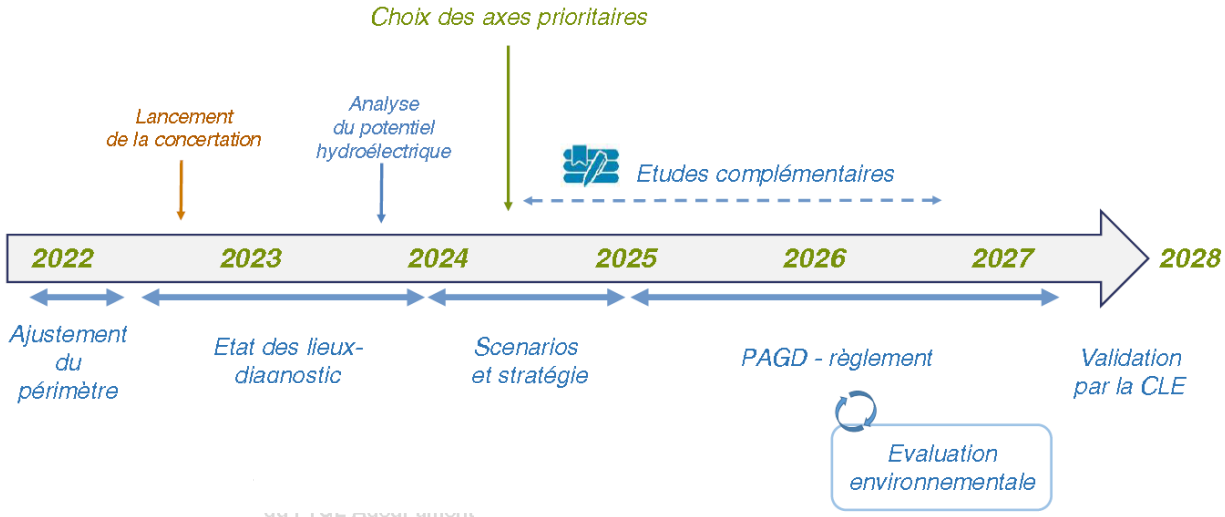

A ce jour, le calendrier prévisionnel de révision du SAGE défini en 2022 est tenu.

➢ *Déclaration d'intention*

Compte tenu de la large participation des acteurs gravitant autour de la thématique de l'eau dans le cadre de la révision du SAGE Adour amont, par le biais des commissions géographiques, la CLE avait choisi, en mai 2022, de ne pas procéder à une concertation préalable du public au titre de l'article L121-16 du Code de l'Environnement.

En 2024-2025, cette volonté s'est traduite par la rédaction d'une déclaration d'intention de l'Institution Adour, en tant que structure porteuse du SAGE, de ne pas procéder à une concertation le cadre de la procédure de concertation préalable du public pour la révision du SAGE Adour amont. Cette déclaration d'intention a été mise en ligne sur les sites internet des DDT(M) des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes du 6 décembre 2024 jusqu'au 6 février 2025.

Par courrier en date du 30 juillet 2025, la préfecture de sous-bassin Adour a informée l'Institution Adour en tant que structure porteuse du SAGE, de l'absence de sollicitation du droit d'initiative ouvert au public pour solliciter l'organisation d'une concertation préalable et la possibilité de poursuivre la révision du SAGE pour aboutir à un document « *dont les objectifs sont assez ambitieux pour répondre aux enjeux locaux, partagés et adaptés au territoire* ».

➢ *Evaluation environnementale et analyse juridique*

Les travaux de révision du SAGE ont donc repris à l'été 2025 avec la rédaction d'un marché public portant sur l'évaluation environnementale et la relecture juridique des documents du SAGE. Fin 2024, la CLE s'était en effet positionnée en faveur d'une externalisation de cette prestation.

Afin de bénéficier d'un regard critique ambitieux des travaux de la CLE mais pragmatique et tenant compte des possibilités réglementaires offertes à l'outil SAGE, un seul marché intégrant ces deux volets a été lancé. Les prestataires, CITADIA et Itinéraires Consultant, ont été retenus et le marché a débuté en décembre 2025. Le fruit de cette prestation sera visible dès début 2026 avec les apports du groupement aux scenarii de rédaction des dispositions du SAGE qui seront proposés lors des commissions territoriales de janvier-février 2026,

notamment sur les thématiques suivantes : zones humides, triptyque eau-sol-végétation, gestion intégrée des eaux pluviales, plans d'eau, et dans l'accompagnement de la CLE à la déclinaison du Plan Eau et du décret SAGE de décembre 2024, notamment sur le volet quantitatif du SAGE et la complémentarité entre SAGE et PTGE.

➢ *Groupes de travail thématiques*

Au dernier trimestre 2025, des groupes de travail thématiques ont été organisés avec les acteurs de chaque domaine concerné. Toutes les thématiques du SAGE n'ont pas fait l'objet d'un groupe de travail. En effet, ces groupes ont été organisés pour cadrer le champ des possibles et des souhaitables sur des axes du SAGE révisé restés trop vagues dans la stratégie validée en octobre 2024 pour permettre leur traduction directe en dispositions.

Plusieurs groupes de travail ont ainsi été réunis :
-un groupe de travail dédié au quantitatif avec les services de l'Etat, en lien avec les attendus du décret SAGE ;
-un groupe de travail sur les espaces de mobilité avec les techniciens de bassin versant du territoire ;
-un groupe de travail dédié à la règle sur les plans d'eau avec les services de l'Etat pour définir les besoins d'ajustement et leurs effets sur les projets ;
-un groupe sur les zones humides avec les acteurs impliqués dans la gestion et/ou la préservation de ces milieux afin d'explorer le champ des possibles pertinents sur le territoire face aux multiples retours d'expériences à l'échelle nationale ;
-des groupes de travail sur la gestion des eaux pluviales, tant à l'échelle de la planification urbaine que des projets ;
-des groupes de travail sur la végétation, tant urbaine que les forêts de montagne, sujet évoqué lors des commissions de 2023 et peu, voire pas, développé dans la stratégie en tant que tel.

L'ensemble des axes de travail proposés dans ces groupes nourriront les commissions territoriales de janvier-février 2026. Il convient ici de souligner qu'aucun groupe n'a conduit à identifier des propositions de dispositions qui ne pourraient être requestionnés en commissions territoriales. Ces groupes ont pour seule vocation d'apporter un regard technique sur les besoins et les contraintes de chaque scenarii pour les acteurs qui seront directement concernés par ces volets du SAGE mais leurs conclusions ne sauraient se suffirent : elles doivent passer le filtre de l'acceptabilité locale, de la relecture juridique, etc. avant d'espérer arriver devant la CLE mi-2026.

Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Mise en œuvre du SAGE en vigueur	Réduire l'érosion des sols	Piloter la coordination des actions de lutte sur le secteur Chalosse-Tursan, en lien avec le PCAEt	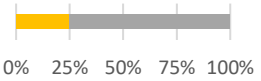	Première prise de contact. Identification des acteurs pertinents. Première réunion prévue en janvier 2026.
	Résorber les points noirs de l'assainissement non collectif	Structurer un réseau des SPANC du bassin et organiser une journée	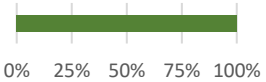	1ère journée du réseau en novembre 2025. Pistes de travail définies permettant d'apporter une plus-value définies. Action à poursuivre pour faire vivre le réseau.
	Lutter contre les pollutions diffuses	Compiler les connaissances sur les transferts de produits phytosanitaires	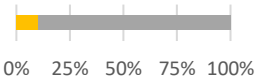	Participation à un séminaire sur l'eau potable et la santé avec plusieurs présentations sur les pollutions par les produits phytosanitaires.
Révision du SAGE	Déclaration d'intention	Suivre et réaliser un bilan de la consultation ; adapter la concertation si besoin	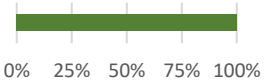	Déclaration d'intention réalisée début 2025. Absence de remarques.
	Evaluation environnementale	Elaborer le cahier des charges et lancer l'étude	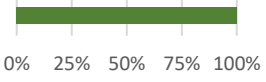	Réunion de lancement organisée mi-décembre 2025.
	Elaboration du PAGD et du règlement du SAGE	Amorcer la concertation, en priorité sur les dispositions à portée règlementaire	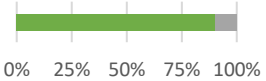	Concertation amorcée à travers des groupes de travail thématiques restreints pour préparer les commissions de début 2026
		Rédaction du PAGD et du règlement	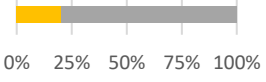	Premier jet de rédaction de dispositions amorcé

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Communication sur le SAGE et son contenu	Accompagner les EPCI-FP dans l'élaboration des documents d'urbanisme	Réaliser une fiche de communication et d'information identifiant les structures sur l'eau	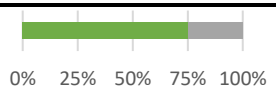	1er jet transmis aux services des EPCI-FP partenaires. Travail restant : édition automatisée par territoire.
		Préparer un courrier type rappelant l'accompagnement possible sur le volet « eau-urbanisme »	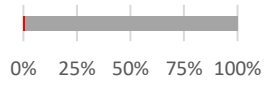	A lier à la fiche de communication (plaquette)
	Favoriser l'appropriation du SAGE et de l'ensemble du territoire par les acteurs de la CLE	Organiser une journée dédiée aux plans d'eau	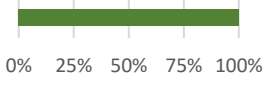	Journée organisée le 4 février 2025
		Déploiement du plan de communication	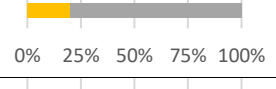	Rythme de la newsletter à rendre régulier
		Développer la communication grand public	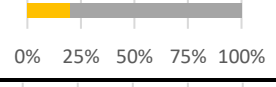	Action de long terme.
Démarches administratives	Assurer la dynamique de la CLE	Accompagner le renouvellement complet de la CLE	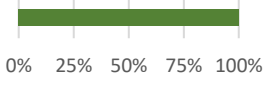	Retard pris en lien avec les consultations

Répartition du temps agent par mission en 2025

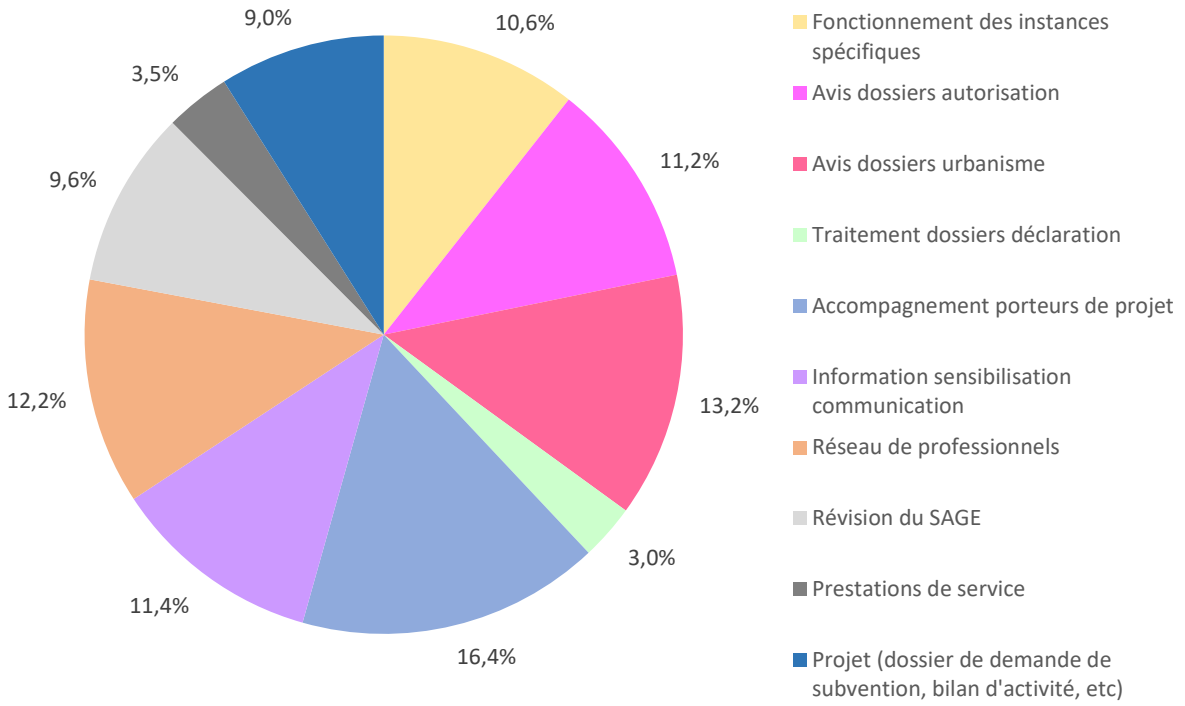

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation de l'équipe d'animation du SAGE sur de **l'accompagnement à la compatibilité de projet et de la préparation d'avis.** La part du temps d'animation dédié à cette mission est donc significatif et proche des niveaux de 2018 et 2022 avec plus d'un cinquième du temps dédié à cette mission. Les deux tiers du temps passé à la préparation des avis soumis à autorisation environnementale et plus de 80 % du temps passé sur les dossiers de déclaration se sont concentrés sur le premier semestre 2025. A l'inverse, le temps dédié à la révision du SAGE est quasi-exclusivement concentré sur le second semestre 2025 et la réduction du temps dédié au fonctionnement des instances s'explique pour partie par l'absence de commission géographique en 2025. Ces spécificités saisonnières s'expliquent principalement par des congés maternités au sein de l'équipe d'animation, lors du premier semestre 2026.

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement de la CLE, ce qui explique la part importante prise par la gestion de projet. De même, si les années précédentes le temps passé sur les missions « réseau de professionnels » était très limité car majoritairement lié à un réseau entre animateurs de SAGE, en 2025 l'importance de cette mission s'explique par la structuration et l'organisation du réseau interSAGE des SPANC, piloté par l'équipe d'animation du SAGE Adour amont. Ainsi, comme en 2024, le renforcement de l'équipe d'animation du SAGE a permis de retrouver un temps dédié à la mise en œuvre du SAGE similaire au temps avant révision.

Les perspectives pour 2026

Compte tenu de la montée en puissance de l'accompagnement des porteurs de projet et de la demande associée, la poursuite de l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE actuel et le déploiement de projets multi-acteurs sur les thématiques retenues par la CLE sera un axe de travail majeur et indispensable au maintien de la dynamique de la CLE et du SAGE.

La coordination des acteurs se fera dans la continuité de ce qui a déjà été fait, à savoir **poursuivre l'accompagnement des territoires sur** les thématiques de **l'érosion des sols et** de **l'assainissement non collectif** (cf. priorités 2025) **et reprendre la thématique des boisements rivulaires en favorisant la mise en réseau des acteurs** (agriculteurs, sylviculteurs, techniciens rivières, etc.) pour une gestion concertée.

Concernant la révision, l'année 2026 marquera le lancement effectif de la **co-construction du PAGD et du règlement du SAGE**, grâce à l'amorce des discussions en commissions territoriales **dès les premiers mois de 2026** et avec l'appui des prestations externalisées (évaluation environnementale et relecture juridique). La validation de premiers pans du PAGD pourra être envisagée, en vue d'une validation complète des documents en 2027.

Afin de mener à bien ces objectifs, le déploiement d'une culture de l'outil SAGE sera maintenu et renforcé, notamment dans le cadre du développement d'une communication coordonnée en inter-SAGE et au déploiement de **modules de formation à destination des membres de la CLE**.

Il est également proposé de **développer les partenariats avec la recherche** afin d'apporter une plus-value scientifique et technique au SAGE et aux territoires sur des sujets qui manquent actuellement de connaissances. Trois sujets potentiels ont été évoqués :

- Le système karstique pyrénéen, identifié comme un enjeu majeur du SAGE révisé. Les connaissances sur la morphologie et la circulation de l'eau y demeurent limitées. Une collaboration avec des hydrogéologues ou hydrologues pourrait être envisagée, sous la forme d'un projet tutoré associant étudiants, professeurs et équipe d'animation du SAGE.
- Les risques sanitaires liés au changement climatique, et plus spécifiquement les polluants émergents. La mise en place d'un groupe de travail dédié, rassemblant des acteurs du territoire et des acteurs du secteur académique, permettrait d'identifier des leviers d'action et d'élaborer une stratégie globale.
- Les panneaux photovoltaïques flottants, dont la multiplication suscite de nombreuses interrogations. Il est proposé de réaliser un bilan des études existantes, puis de diffuser les résultats auprès des partenaires pour appuyer les décisions locales.

Enfin, comme chaque année, l'équipe d'animation du SAGE assurera la préparation des avis pour lesquels la CLE Adour amont est sollicitée officiellement.

* * * * *

Annexe 1 - État des réunions tenues par la CLE, ses diverses instances et l'animation du SAGE en 2025

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Vie de la CLE	Bureau CLE	Visioconférence	13/01/2025
	Bureau CLE	Visioconférence	12/02/2025
	Réunion avec la DDTM40	Renouvellement de la CLE	13/02/2025
	Réunion avec la DDT65	Echange autour du SAGE et des déclarations/avis	02/04/2025
	Bureau CLE	Visioconférence	30/04/2025
	Validation du PTGE en AG		26/05/2025
	Bureau CLE	Visioconférence	27/05/2025
	CLE – validation du PTGE		23/06/2025
	Bureau inter-CLE		26/08/2025
	Réunion Président de la CLE – équipe		11/09/2025
	Présentation du SAGE et de l'avancement de la mise en œuvre	Avec équipes techniques CCAAG (changement d'agent référent)	11/09/2025
	Comité technique		12/11/2025
	Bureau CLE		19/11/2025
	Réunion mensuelle des élus du bureau de la CLE		1 fois par mois
Accompagnement à la compatibilité	Réunion avec la DDT65, la DREAL et l'OFB – complément apporté au projet de RN21	A la suite de l'avis émis par la CLE	05/03/2025
	Réunion du pôle Eau 32	En préfecture (visioconférence) – étude des dossiers plans d'eau	18/03/2025
	Point n°3 de la phase amont du contournement Nord de Tarbes avec la DDT 65	Visioconférence	13/05/2025
	Réunion du pôle Eau 32	En préfecture (visioconférence) – étude des dossiers plans d'eau	19/06/2025
	Réunion mesures compensatoires La Mongie		28/08/2025
	Réunion mesures compensatoires La Mongie		05/09/2025
	Réunion avec porteur de projet Hôpital de Lanne	Alertes avant dépôt du dossier	20/11/2025
	Comité de suivi mesures compensatoires La Mongie		24/11/2025
Communication	Journée « plan d'eau »	Inter-SAGE	04/02/2025
	Webinaire méthodologie d'animation du kit élus Aquagir	En vue modules formation des membres de la CLE	28/10/2025
	Test et dimensionnement kit anticipation des conflits autour de l'eau		08/12/2025
Retours d'expérience et suivi des dynamiques des territoires voisins	Réunion de travail interSAGE avec SAGE Neste & rivières de Gascogne	Visioconférence	19/02/2025
	CLE Neste & rivières de Gascogne		10/07/2025
	CLE Neste & rivières de Gascogne		17/10/2025
	Réunion Pays de Béarn sur la méthode MESALES pour cartographier le risque d'érosion des sols		16/09/2025
	Réunion de concertation régionale sur la révision des zones vulnérables aux nitrates		05/12/2025
	Réunion sur le plan régional Naïades grande mulette		15/12/2025

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Urbanisme	Réunion PPA SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées – Evaluation environnementale		15/01/2025
	Réunion technique sur le SCoT Val Adour	Visioconférence – entre le bureau d'étude et les animatrices du SAGE	20/02/2025
	Présentation de la planification Eau et Urbanisme par l'AUAT 6 – restitution des entretiens	Visioconférence	03/03/2025
	Réunion technique SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées – thématique environnement et eau		04/03/2025
	Atelier SCoT Grand Pau – érosion et inondation		04/04/2025
	Réunion PPA SCoT Grand Pau		02/07/2025
	Réunion technique SCoT Grand Pau – DOO		24/07/2025
	Réunion CCPL articulation SAGE – PLUi		03/09/2025
	Réunion PPA SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées – DOO		16/10/2025
	Atelier SCoT du Val d'Adour		23/10/2025
	Réunion d'examen conjoint – Révision allégée n°2 – PLU Bordères-sur-l'Echez		04/11/2025
	Rencontre avec le nouveau chargé de mission PLUi à la CCHB		14/11/2025
	Réunion PPA SCoT Côte Landes Nature - PAS		25/11/2025
	Réunion PLUi Astarac Arros en Gascogne – PADD		01/12/2025
Suivi de démarches & projets locaux	Réunion sur l'étude de pré-localisation des zones humides sur le bassin de l'Adour portée par l'Institution Adour	Visioconférence	21/01/2025
	Présentation du plan sobriété de l'Adour par l'Agence de l'eau	Visioconférence	13/02/2025
	Réunion technique sur l'étude zone humide effective – SGLB		10/04/2025
	Comité interdépartementale de la ressource en eau sur la protection des captages d'eau potable des Hautes-Pyrénées	DDT65	07/05/2025
	Comité technique cours d'eau – fossés Landes		25/06/2025
	Echanges techniques pour coordination SCoT – PAPI - SAGE	Territoire Tarbes-Lourdes-Pyrénées	09/07/2025
	Echanges FREDON sur qualité de l'eau		11/07/2025
	Réunion technique PAPI dacquois sur érosion des sols		07/08/2025
	Présentation étude méthodologique DOE-DCR	Pilotage AEAG Toulouse	04/09/2025
	Comité des partenaires de l'atlas de la biodiversité communale		04/11/2025
	Montage du contrat Eau & Climat entre la CCAM et l'AEAG		19/11/2025
	Réunion PAPI dacquois sur l'érosion des sols avec les partenaires		20/11/2025
	Réunion PAOT Gers		21/11/2025
	Journée réseau SPANC interSAGE		25/11/2025
	Réunion du COPIL/COTECH pour le lancement de l'études des de 22 AAC par Trigone		19/12/2025

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Révision du SAGE	Réunion préparation approche interSAGE secteur Audignon		16/09/2025
	Comité technique dédié à la révision		17/09/2025
	Groupe de travail quantitatif	Avec l'Etat	19/09/2025
	Groupe de travail espace de mobilité		23/09/2025
	Réunion de travail sur la définition des enveloppes urbaines pour l'atlas communal de végétalisation et de perméabilité du territoire	Avec l'équipe du SCoT Grand Pau	30/09/2025
	Réunion de négociation de marché d'évaluation environnementale et relecture juridique		09/10/2025
	Groupe de travail plans d'eau		13/10/2025
	Groupe de travail végétation urbaine		21/10/2025
	Groupe de travail zones humides		06/11/2025
	Groupe de travail rubrique pluvial 2.1.5.0		17/11/2025
	Groupe de travail risques inondations et changement climatique		20/11/2025
	Groupe de travail forêt de montagne		28/11/2025
	Réunion lancement marché évaluation environnementale et relecture juridique		10/12/2025
	Réunion calage attentes relecture juridique		15/12/2025
	Groupe de travail eaux pluviales urbaines et infiltration		17/12/2025
	Réunion calage attentes évaluation environnementale sur commissions territoriales		17/12/2025
Veille	Webinaire sur les avis de la CLE – témoignage de 3 SAGE	Organisé par Gest'eau	14/01/2025
	Webinaire sur la restauration des zones humides	Organisé par le Forum des Marais Atlantiques	27/02/2025
	Webinaire sur l'avenir des services publics locaux eau et assainissement à l'heure de la raréfaction des ressources		12/09/2025
	Séminaire eau potable et santé publique	Organisé par FNE Occitanie	15/09/2025
	Webinaire REX dialogue territorial et eau	Organisé par l'Ifree	16/09/2025
	Rencontre Bonnes pratiques pour l'eau avec François Purseigle		12/11/2025
	Vendredis de l'eau – érosion et ruissellement dans les documents d'urbanisme		12/12/2025
Vie de la structure porteuse / coordination	Réunion de service		Tous les 15 jours
	Réunion sur les outils SAGE et PTGE	Alimentation réflexions sur Luys	05/11/2025
	Point atlas communaux : végétation – perméabilité – ilots de chaleur	Cadre : révision du SAGE	Points mensuels au dernier trimestre
	Réunion sur les supports de formation à destination des membres des CLE		Toutes les 2-3 semaines depuis fin septembre

Annexe 2 – Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration

DECLARATIONS (envoi à la CLE pour information)				
Réception	**Dossier**	**N° dossier**	**Nomenclature Eau**	**Territoire concerné**
09/01/2025	Réparation du pont du Cazalet	40-2025-0100060557	3.1.1.0 ; 3.1.2.0	Cazères sur l'Adour
09/01/2025	Mise en place de franchissements temporaires de cours d'eau	65-2025-0100283538	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Pouzac
20/01/2025	Implantation de 2 piézomètres	40-2025-0100283516	1.1.1.0	Tercis-les-Bains ; Rivière-Saas-et-Gourby
22/01/2025	Curage ruisseau	40-2025-0100283855	3.2.1.0	Poyanne
31/01/2025	Travaux de restauration des écoulements d'un ruisseau	40-2025-0100057134	3.1.2.0 ; 3.2.1.0	Monségur ; Samadet
04/02/2025	Remise en état vannes le long de la route d'Artagnan (RD 55)	65-2025-0100284573	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Gensac
06/02/2025	Création d'un forage	40-2025-0100283975	1.1.1.0	St Vincent de Paul
18/02/2025	Création d'un forage	40-2025-0100284353	1.1.1.0	Candresse
19/02/2025	Curage d'un canal de décharge	65-2025-0100285868	3.2.1.0	Pouzac
19/02/2025	Création d'un ouvrage traversant un ruisseau	65-2025-0100285801	3.1.3.0	Beaudéan
24/02/2025	Centrale solaire	40-2025-0100282465	3.3.1.0	Souprosse
05/03/2025	Construction de logements et de commerces	40-2025-0100058235	1.1.1.0 ; 2.1.5.0	Dax
06/03/2025	Extension de la zone d'activité du Hinx	40-2025-0100032894	2.1.5.0	Hinx
06/03/2025	Faucardage RD26D	65-2025-0100286438	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Argelès-Bagnères
06/03/2025	Faucardage RD87	65-2025-0100286439	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Trébons
11/03/2025	Replacement de buses	40-2025-0100285585	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Poyanne
11/03/2025	Lotissement Le Clos des Marguerites	40-2025-0100284737	2.1.5.0	Gourbera
17/03/2025	Faucardage	65-2025-0100286740	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Gerde
17/03/2025	Remplacement d'un forage	40-2025-0100286142	1.1.1.0	Duhort-Bachen
17/03/2025	Curage cours d'eau	40-2025-0100287219	3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Sorbets
19/03/2025	Sécurisation transport gaz naturel	40-2025-0100060559	1.1.1.0 ; 1.3.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0	St Colombe
19/03/2025	Ensemble immobilier + régularisation 3 puits et 4 piézomètres	40-2025-0100060265	1.1.1.0 ; 1.3.1.0 ; 2.1.5.0	St Paul les Dax
25/03/2025	Plan d'eau	40-2025-40901287	3.2.3.0	Larrivière-St-Savin
26/03/2025	Rétablissement d'un écoulement	65-2025-0100288173	3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Germs sur l'Oussouet
28/03/2025	Mise en place d'un franchissement temporaire	65-2025-0100288169	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Asté
28/03/2025	Réouverture du fossé du lavoir	65-2025-0100287742	3.2.1.0	Labatut-Rivière
28/03/2025	Confortement du pont de Marciac – RD943	32-2025-0100826490	3.1.5.0	Marciac ; Armentieux
31/03/2025	Détournement de l'écoulement au carrefour RD8/RD3	65-2025-0100287845	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Vielle Adour
03/04/2025	Faucardage de canaux	65-2025-100288578	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Sarniguet
03/04/2025	Mise en place et remplacement d'un busage	65-2025-0100288448	3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Campan
03/04/2025	Remplacement du pont	65-2025-0100288344	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Adé
07/04/2025	Réfection de berge	65-2025-0100288646	3.1.5.0	Lafitole
07/04/2025	Réfection de berge	65-2025-0100288607	3.1.2.0 ; 3.1.4.0	Monfaucon
08/04/2025	Travaux de réparation d'un ouvrage d'art	40-2025-0100288995	3.1.2.0	Montsoué
10/04/2025	Création de 6 piézomètres	40-62025-0100289433	1.1.1.0	Saint-Sever ; Montgaillard
10/04/2025	Renforcement du talus de la RD6	65-2025-0100288829	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bouilh-Devant
11/04/2025	Travaux de réparation de l'ouvrage hydraulique de la route de Goudosse	40-2025-0100289549	3.1.2.0	Cauna
15/04/2025	Création d'un accès busé	65-2025-0100284407	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Bulan
16/04/2025	Démolition et reconstruction d'un pont	40-2025-0100021927	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Mugron
30/04/2025	Réparation et remplacement de l'ouvrage d'art de la RD508	65-2025-0100290944	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Bernac-Debat

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
16/04/2025	Réparation du mur de soutènement de la RD943 au PR15+923	65-2025-0100290003	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Vidouze
23/04/2025	Faucardage	65-2025-0100290414	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Soues
24/04/2025	Faucardage	65-2025-0100290499	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Gerde
14/03/2025	Travaux de reconstruction d'un ouvrage hydraulique de la route du lavoir	40-2025-0100287654	3.1.2.0	Nousse
06/05/2025	Restauration du pont chemin du moulin	32-2025-0100285537	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Armentieux
19/05/2025	Rejointoiement de l'intrados et régalage d'atterrissement	32-2025-0100290894	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Riscle
19/05/2025	Création embarcadère sur les berges de l'Arros	32-2025-0100290718	3.1.2.0	Plaisance du Gers
26/05/2025	Réhabilitation du pont du Football	32-2025-0100286491	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Riscle
20/05/2025	Dégravement de pont	65-2025-0100291194	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Chis
22/05/2025	Entretien et reprofilage du canal d'Aurensan-Marsac	65-2025-0100290570	3.2.1.0	Sarniguet - Marsac
27/05/2025	Réparation de l'ouvrage hydraulique	65-2025-0100290007	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Souprosse
27/05/2025	Reprise des fondations d'habitations situées le long du canal de l'Alaric	65-2025-0100291856	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Rabastens de Bigorre
28/05/2025	Travaux sur les Lées réunis en amont du pont de la RD 260	32-2025-05-27-00004	3.3.5.0	Lannux
02/06/2025	Reprise par enrochements du pont de la voie communale 22	40-2025-0100292535	3.1.2.0 ; 3.1.4.0	Mugron
03/06/2025	Régularisation d'un plan d'eau	40-2025-0100292320	3.2.3.0 ; 3.3.5.0	Tartas
05/06/2025	Faucardage sur la commune d'Ossun	65-2025-0100292473	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Ossun
05/06/2025	Arasement d'un merlon	65-2025-0100291018	3.3.5.0	Hiis
06/06/2025	Création zone d'activité économique des Cavaliers	40-2025-0100288967	2.1.5.0	St Paul les Dax
11/06/2025	Création d'un forage	40-2025-0100040656	1.1.1.0	Gousse
13/06/2025	Faucardage d'une rigole	65-2025-0100293032	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Gerde
19/06/2025	Faucardage	65-2025-0100293864	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Gensac
19/06/2025	Déplacement d'une buse	65-2025-0100291847	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Camalès
19/06/2025	Reméandrage du cours d'eau	65-2025-0100292165	3.3.5.0	Ibos
20/06/2025	Réfection d'un pont voûte	40-2025-0100284795	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Téthieu
26/06/2025	Réouverture d'un passage à gué	65-2025-0100293676	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Lahitte-Toupière
01/07/2025	Régalage d'atterrissement sur la RD38	32-2025-0100290895	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Sembouès ; St Justin
03/07/2025	Réparation d'ouvrage d'art sur la RD93	65-2025-0100289997	3.1.5.0	Oursbelille
04/07/2025	Ouverture d'un chenal d'écoulement	32-2025-0100294057	3.1.2.0	Riscle
04/07/2025	Entretien du canal du moulin	65-2025-0100294314	3.2.1.0	Gayan
04/07/2025	Traitement des atterrissements du Pont de la RD934	65-2025-0100294707	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Rabastens de Bigorre
16/07/2025	Réfection de maçonnerie du pont	32-2025-0100291364	3.1.5.0	Tillac
23/07/2025	Réouverture d'un chenal sur l'Adour	32-2025-0100292406	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Saint-Mont
23/07/2025	Mise en place de protection de berge	65-2025-0100295811	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Séméac
23/07/2025	Lotissement communal	40-2025-0100289541	2.1.5.0	Gouts
23/07/2025	Faucardarge	65-2025-0100295997	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bordères sur Echez
24/07/2025	Aménagement d'un passage à gué	65-2025-0100296141	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Layrisse
29/07/2025	Travaux de restauration écologique du marais de Poustagnacq	40-2025-0100296396	3.3.5.0	Saint-Paul-lès-Dax
07/08/2025	Faucardage	65-2025-0100296447	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bazillac
07/08/2025	Traitement d'atterrissements	65-2025-0100296023	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bernac-Debat
07/08/2025	Lotissement Balihourquet	65-2025-0100283865	2.1.5.0 ; 3.3.1.0	Barbazan-Debat
29/08/2025	Travaux de protection, de consolidation et de restauration de pont	32-2025-0100290714	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Marciac, Auriébat
04/09/2025	Reprise d'enrochements	65-2025-0100298703	3.1.4.0	Campan
04/09/2025	Faucardage du canal de Pourcarens	65-2025-0100298705	3.2.1.0 ; 3.1.5.0	Maubourguet
09/09/2025	Arasement d'un seuil sur le Lys	65-2025-0100295820	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.1.0 ; 3.3.5.0	Larreule
12/09/2025	Mise en place de protection de berge au lavoir du Thou	65-2025-0100298709	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Gerde

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
12/09/2025	Mise en place d'un franchissement temporaire	65-2025-0100298718	3.1.5.0	Castillon
16/09/2025	Traitement d'atterrissements et mise en place d'enrochements RD119	65-2025-0100298859	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Soréac
16/09/2025	Remplacement d'ouvrage d'art sur la RD28	65-2025-0100298863	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Luc
16/09/2025	Reprise d'une protection de berge	65-2025-0100298706	3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
18/09/2025	Mise en place d'enrochements	65-2025-0100298716	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Germs sur l'Oussouet
18/09/2025	Reprise d'enrochements	65-2025-0100299026	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Lézignan
18/09/2025	Traitement des atterrissements du Pont de l'Echez	65-2025-0100299027	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Saint-Lézer
18/09/2025	Installation buse de franchissement	40-2025-0100294006	3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Montaut
19/09/2025	Faucardage RD8	65-2025-0100299162	3.2.1.0 ; 3.1.5.0	Bours
29/09/2025	Aménagement du chemin d'Anguiaou	40-2025-0100052482	1.1.1.0 ; 2.1.5.0	Saint-Paul-lès-Dax
09/10/2025	Exploitation d'un plan d'eau	40-2025-4090191	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.2.3.0	Souprosse
16/10/2025	Réhabilitation d'un pont	40-2025-0100300179	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.1.1.0	Rion-des-Landes
17/10/2025	Curage d'un affluent du canal de l'Aule	65-2025-0100301396	3.2.1.0	Orleix
03/11/2025	Recharge en granulat sur le cours d'eau du moulin de Barris	40-2025-0100301873	3.3.5.0	Cauna et Lamothe
04/11/2025	Recréation d'un chenal préférentiel dans le lit mineur du ruisseau de Salles	40-2025-0100298847	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Poyanne
05/11/2025	Réouverture d'un bras de l'Adour	65-2025-0100301641	3.3.5.0	Maubourguet
20/11/2025	Création d'un forage	40-2025-0100302850	1.1.1.0	Saint-Paul-lès-Dax
21/11/2025	Réhabilitation du pont de la Gravette	32-2025-0100302368	NR	Sarragachies
04/12/2025	Réhabilitation pont de la rivière Clarac	65-2025-0100301166	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Clarac
03/12/2025	Réfection du pont du Moulin RD260	32-2025-0100302526	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Lannux
12/12/2025	Création piézomètre	40-2025-0100303021	1.1.1.0	Lesgor
12/12/2025	Création de 3 piézomètres	40-2025-0100303021	1.1.1.0	Laluque
17/12/2025	Création d'un forage à usage agricole	40-2025-0100017030	1.1.1.0	Cauna
17/12/2025	Création d'un forage à usage agricole	40-2025-0100017030	1.1.1.0	Cauna
17/12/2025	Création d'un forage à usage agricole	40-2025-0100017030	1.1.1.0	Cauna
19/12/2025	Création de 11 piézomètres	40-2025-0100303021	1.1.1.0	Pontonx-sur-l'Adour

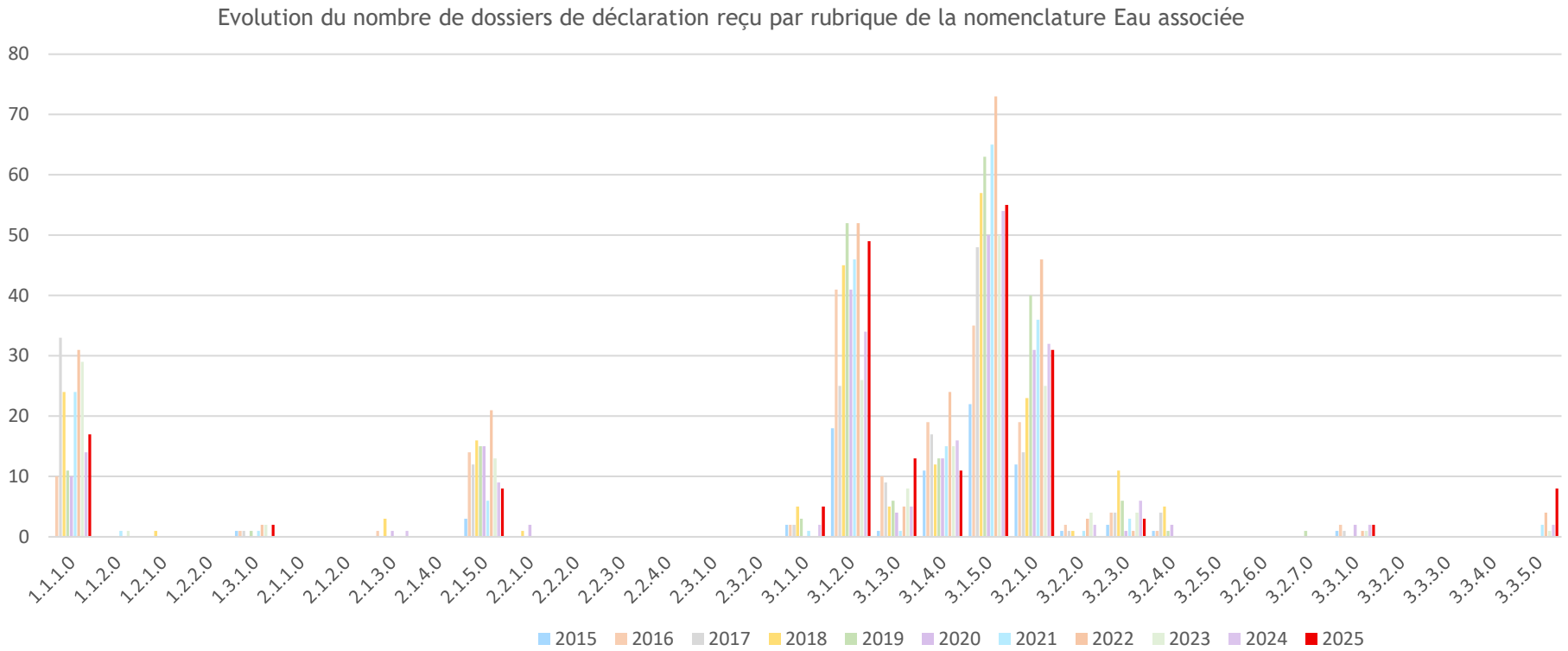

Les tendances observées par le passé se poursuivent en 2024, avec néanmoins un nombre de dossiers restreint par rapport aux années précédentes. En 2025, on note une légère hausse des dossiers soumis à la rubrique 3.1.3.0 (impact sur la luminosité, en lien avec des travaux de franchissement de cours d'eau et de déplacement de buses) et des dossiers soumis à la rubrique 3.3.5.0 (mise en œuvre des plans pluriannuels de gestion et des travaux de restauration écologique des syndicats de rivière : arasement de seuils, réouverture de bras, reméandrage, etc.).

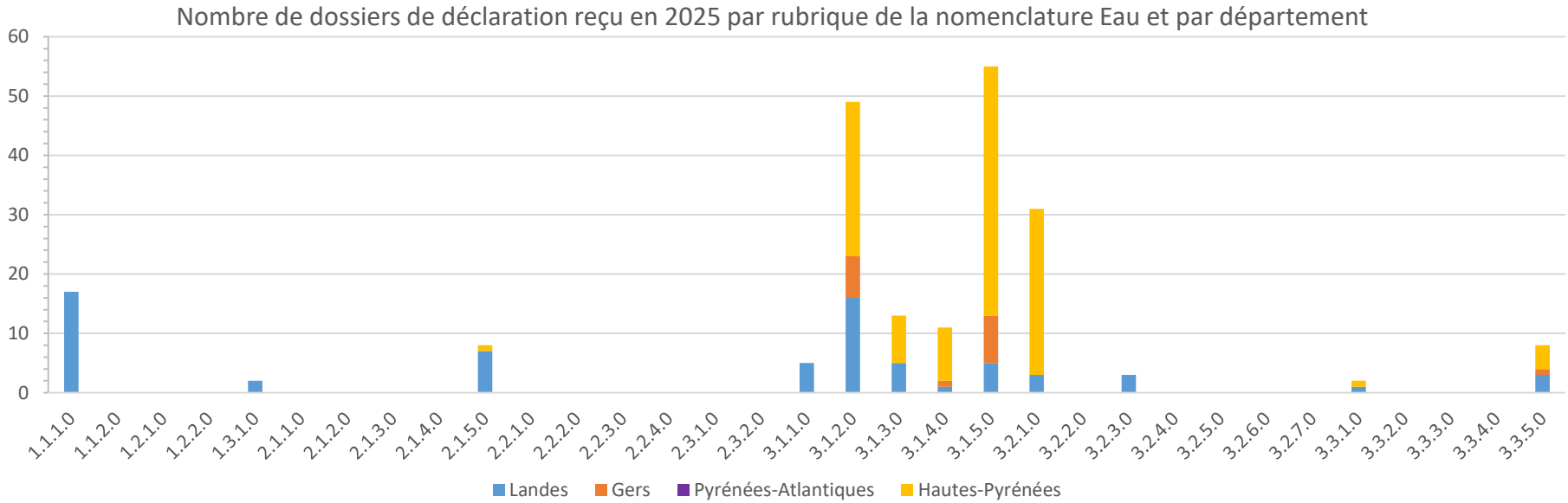

Les tendances observées par le passé se maintiennent en 2025, à savoir un développement de lotissements essentiellement en secteur landais et une gestion des cours d'eau plus interventionniste dans les Hautes-Pyrénées avec davantage de travaux modifiant le profit en travers et/ou en long du cours d'eau, etc. On notera également la poursuite des renouvellements de forages (1.1.1.0), essentiellement sur la partie landaise alors qu'elle a pu concerner d'autres départements dans le passé.

<u>Rappel des rubriques IOTA :</u>

-1.1.1.0 : création de sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique ;
-1.3.1.0 : prélèvement d'eau dans une zone de répartition des eaux (ensemble du SAGE Adour amont concerné) ;
-2.1.5.0. : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol ;
-3.1.1.0. : obstacle en lit mineur d'un cours d'eau de type installations, ouvrages, remblais ou épis ;
-3.1.2.0 : modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ;
-3.1.3.0. : installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité du cours d'eau ;
-3.1.4.0. : consolidation ou protection des berges, hors techniques végétales vivantes (enrochement, …) ;
-3.1.5.0. : destruction de frayère à brochet ;
-3.2.1.0 : entretien de cours d'eau avec extraction de sédiments ;
-3.2.3.0 : plans d'eau ;
-3.3.1.0 : destruction de zone humide ;
-3.3.5.0 : travaux ayant pour objectif la restauration des fonctionnalités des milieux.

AUTORISATIONS ET CONSULTATIONS						
Date	**Dossier**	**Avis émis**	**Avis remis par**	**Nomenclature Eau**	**Territoire**	**Retours post-avis**
31/01/2025	Reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB souterrain pour les aquifères captifs de Gascogne	Compatibilité sans réserve ni recommandation	Bureau	NC	Périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne	
21/02/2025	RN 21 entre Tarbes et Lourdes au niveau de la déviation d'Adé	Compatibilité avec 1 réserve et 2 recommandations	Bureau	1.1.1.0 ; 1.3.1.0 ; 2.1.5.0; 3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.3.1.0	Tarbes et affluents Echez	Demande de compléments
25/02/2025	PLUi Chalosse-Tursan	Compatibilité avec 1 réserve et 4 recommandations	Bureau	NC	Communauté de communes Chalosse-Tursan	
02/04/2025	Parc photovoltaïque flottant sur un plan d'eau de gravière	Compatibilité avec 3 recommandations	Bureau	3.2.3.0	Pontonx-sur-Adour	Prise en compte des recommandations
27/05/2025	Mise à jour de l'arrêté d'autorisation du site de l'usine DANONE	Compatibilité avec 5 recommandations	Bureau	NR	Villecomtal-sur-l'Arros	Prise en compte des recommandations
02/06/2025	RN 21 entre Tarbes et Lourdes au niveau de la déviation d'Adé	Compatibilité avec 3 recommandations	Bureau	1.1.1.0 ; 1.3.1.0 ; 2.1.5.0; 3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.3.1.0	Tarbes et affluents Echez	
04/07/2025	PTGE de l'Adour en amont d'Aire	Compatibilité avec 3 recommandations	CLE	NC	L'Adour en amont d'Aire sur l'Adour	
12/07/2025	Modification simplifiée PLU d'Orleix	Compatibilité avec 2 recommandations	Bureau	NC	Orleix (65)	
26/08/2025	PLUi Bastides et Vallons du Gers	Compatibilité 2 réserves et 2 recommandations	Bureau	NC	Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers	Suite d'un précédent avis
23/11/2025	Prolongation du permis d'exploitation du forage géothermique SPDX1	Demande de compléments	Bureau	NR	Saint-Paul-lès-Dax	
23/11/2025	Carte communale de Saint-Grède	Compatibilité avec 2 recommandations	Bureau	NC	Saint-Grède (32)	
23/11/2025	Carte communale de Saint-Martin d'Armagnac	Compatibilité avec 1 recommandation	Bureau	NC	Saint-Martin d'Armagnac (32)	